

BREW-OXI

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 - Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation BREW-OXI

Nom chimique Disodium carbonate, compound with hydrogen peroxide (2:3)

Type de produit Substance

Numéro d'identification UE N°CE 239-707-6 n°CAS 15630-89-4

1.2 - Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

- Produit de nettoyage
- Produit à usage professionnel.

Usages déconseillés

- Ne pas mélanger à d'autres produits

1.3 - Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Le Comptoir du Brasseur
8 VC Parc d'Activité de l'III
68890 Réguisheim France
Téléphone : 09 72 17 43 09
Site web www.lecomptoirdubrasseur.fr/nos-magasins

1.4 - Numéro d'appel d'urgence

- ORFILA (INRS) + 33 (0)1 45 42 59 59 France

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 - Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Acute Tox. 4 Oral	Toxicité aiguë (par voie orale) - Catégorie 4
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves - Catégorie 1
Ox. Sol. 3	Matières solides comburantes - Catégorie 3

2.2 - Éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Mention d'avertissement : Danger

Pictogrammes des risques



Mentions de danger

H272	Peut aggraver un incendie; comburant
H302	Nocif en cas d'ingestion
H318	Provoque de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence

BREW-OXI

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
P220	Tenir à l'écart des vêtements et d'autres matières combustibles.
P264	Se laver le visage/les mains soigneusement après manipulation.
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/un équipement de protection du visage/Masque de protection du visage.
P301+P312	EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P330	Rincer la bouche.
P370+P378	En cas d'incendie: utiliser Dioxyde de carbone (CO ₂)/mousse résistant à l'alcool pour l'extinction.
P501	Éliminer le contenu/le récipient dans une installation de recyclage ou d'élimination des déchets approuvée conformément à la réglementation nationale.

Phrases EUH : Aucun

2.3 - Autres dangers

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 - Substances

Nom chimique	No	%	Class	Spec. concentrations
Disodium carbonate, compound with hydrogen peroxide (2:3) INCI : SODIUM CARBONATE PEROXIDE	n°CAS : 15630-89-4 Numéro d'identification UE : N°CE : 239-707-6	100	Acute Tox. 4 Oral - H302 Eye Dam. 1 - H318 Ox. Sol. 3 - H272	Non applicable

3.2 - Mélanges

Non applicable

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 - Description des mesures de premiers secours

4.2 - Principaux symptômes et effets, aigus et différés

4.3 - Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 - Moyens d'extinction

5.2 - Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

5.3 - Conseils aux pompiers

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

BREW-OXI

6.1 - Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.2 - Précautions pour la protection de l'environnement

6.3 - Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

6.4 - Référence à d'autres rubriques

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 - Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

7.2 - Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

7.3 - Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 - Paramètres de contrôle

8.2 - Contrôles de l'exposition

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 - Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<u>État</u> <u>Couleur</u>	Solide Blanc	<u>Aspect</u> <u>Odeur</u>	Poudre caractéristique
Seuil olfactif		Aucune donnée disponible	
pH		10,4	
Point de fusion		Aucune donnée disponible	
Point de congélation		Aucune donnée disponible	
Point d'ébullition		Aucune donnée disponible	
Point éclair		Aucune donnée disponible	
Taux d'évaporation		Aucune donnée disponible	
inflammabilité		Aucune donnée disponible	
Limite inférieure d'explosivité		Aucune donnée disponible	
Limite supérieure d'explosivité		Aucune donnée disponible	
Pression de la vapeur		Aucune donnée disponible	
Densité de la vapeur		Aucune donnée disponible	
Densité relative		2,01	
Densité		Aucune donnée disponible	
Solubilité (Eau)		Aucune donnée disponible	
Solubilité (Ethanol)		Aucune donnée disponible	
Solubilité (Acétone)		Aucune donnée disponible	
Solubilité (Solvants organiques)		Aucune donnée disponible	
Log KOW		Aucune donnée disponible	
Température d'auto-inflammabilité		Aucune donnée disponible	
Température de décomposition		Aucune donnée disponible	
Viscosité, cinématique		Aucune donnée disponible	
Viscosité, dynamique		Aucune donnée disponible	

BREW-OXI

Taille des particules	Aucune donnée disponible
Empoussièrement	Aucune donnée disponible
Aire de surface spécifique	Aucune donnée disponible
Forme	Aucune donnée disponible

9.2 - Autres informations

Teneur en COV	Aucune donnée disponible
Energie minimale d'ignition	Aucune donnée disponible
Conductivité	Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 - Réactivité

10.2 - Stabilité chimique

10.3 - Possibilité de réactions dangereuses

10.4 - Conditions à éviter

10.5 - Matières incompatibles

10.6 - Produits de décomposition dangereux

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 - Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë - Toxicité aiguë (par voie orale) - Catégorie 4 - Nocif en cas d'ingestion

DL50 Orale (rat)	Aucune donnée disponible
DL50 Cutanée (rat)	Aucune donnée disponible
DL50 Cutanée (lapin)	Aucune donnée disponible
CL50 Inhalation (rat)	Aucune donnée disponible
CL50 Inhalation poussières brouillard (rat)	Aucune donnée disponible
CL50 Inhalation vapeurs (rat)	Aucune donnée disponible

Corrosion cutanée/irritation cutanée - Non classé

Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Lésions oculaires graves - Catégorie 1 - Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée - Non classé

Mutagenicité sur les cellules germinales - Non classé

Cancerogénité - Non classé

Toxicité pour la reproduction - Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique - Non classé

BREW-OXI

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée - Non classé

Danger par aspiration - Non classé

11.2 - Informations sur les autres dangers

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 - Toxicité

CE50 48h crustacés	Aucune donnée disponible
CL50 96h poissons	Aucune donnée disponible
CEr50 algues	Aucune donnée disponible
CEr50 autres plantes aquatiques	Aucune donnée disponible
NOEC chronique poissons	Aucune donnée disponible
NOEC chronique crustacés	Aucune donnée disponible
NOEC chronique algues	Aucune donnée disponible
NOEC chronique autres plantes aquatiques	Aucune donnée disponible

12.2 - Persistance et dégradabilité

Demande biochimique en oxygène (DBO)	Aucune donnée disponible
Demande chimique en oxygène (DCO)	Aucune donnée disponible
% de biodégradation en 28 jours	Aucune donnée disponible

12.3 - Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (FBC)	Aucune donnée disponible
Log KOW	Aucune donnée disponible

12.4 - Mobilité dans le sol

12.5 - Résultats des évaluations PBT et vPvB

12.6 - Propriétés perturbant le système endocrinien

12.7 - Autres effets néfastes

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 - Méthodes de traitement des déchets

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 - Numéro ONU ou numéro d'identification

Numéro ONU (ADR) : UN3378

14.2 - Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition des Nations unies (ADR) : CARBONATE DE SODIUM PEROXYHYDRATÉ

14.3 - Classe(s) de danger pour le transport

BREW-OXI

ADR Classe(s) de danger pour le transport : 5.1
ADR Code de classification: : O2
Pictogrammes



14.4 - Groupe d'emballage

Groupe d'emballage : III

14.5 - Dangers pour l'environnement

Dangers pour l'environnement : Non
Polluant marin : Non

14.6 - Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR

ADR Code de classification: : O2
ADR Dispositions particulières :
ADR Quantité limitée (LQ) : 5kg
Quantités exceptées ADR : E1
Instructions d'emballage ADR : P002 IBC08 LP02 R001
Dispositions spéciales d'emballage ADR : B3
Dispositions pour l'emballage en commun ADR : MP10
Instructions pour les citernes mobiles et conteneurs pour vrac : T1 BK
Dispositions spéciales pour les citernes mobiles et conteneurs pour vrac : TP33
Code-citerne ADR : SGAV
Dispositions spéciales citernes ADR : TU3
Véhicule pour le transport en citerne : AT
ADR catégorie de transport : 3
ADR code de restriction en tunnel : E
Dispositions spéciales chargement, déchargement et manutention ADR : CV24
Dispositions spéciales - Colis :
Dispositions spéciales - Vrac : VC1 VC2 AP6 AP7
Dispositions spéciales - Exploitation :
ADR Danger n° (code Kemler) : 50

14.7 - Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 - Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

BREW-OXI

Substances REACH candidates Aucun

Substances Annex XIV Aucun

Substances Annex XVII Aucun

Teneur en COV Aucune donnée disponible

15.2 - Évaluation de la sécurité chimique

RUBRIQUE 16: Autres informations

Versions de la FDS

Version	Date d'émission	Auteur	Description des modifications
1	26/03/2024		

Abréviations et acronymes

- Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu
- Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.
- Acronymes et abréviations :
 - ADR : Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route.
 - CAS : Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
 - EINECS : European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 - GHS : Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
 - IATA : International Air Transport Association
 - IATA-DGR : Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)
 - ICAO : International Civil Aviation Organization
 - ICAO-TI : Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)
 - IMDG : International Maritime Code for Dangerous Goods
 - LC50 : Lethal concentration, 50 percent LD50 : Lethal dose, 50 percent
 - RID : Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

Textes des phrases réglementaires

Acute Tox. 4 Oral	Toxicité aiguë (par voie orale) - Catégorie 4
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves - Catégorie 1
H272	Peut aggraver un incendie; comburant
H302	Nocif en cas d'ingestion
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
Ox. Sol. 3	Matières solides comburantes - Catégorie 3

BREW-OXI

*** **